



**ARRETE DE POLICE DE CIRCULATION
LE BOIS DE LA ROCHELLE
à partir du 4 septembre
Pose du poste ENEDIS**

Le Maire de la Commune de DAMVIX,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6,
VU le Code de la Route et notamment l'article R 37-1
VU Le Code Pénal, et notamment son article R. 610-5
VU la demande de l'entreprise SOBECA pour le compte d'ENEDIS

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réglementer la circulation sur une section de la voie dénommée « le Bois de la Rochelle »

ARTICLE N°1 –

- La circulation sera interdite le 1^{er} jour des travaux pour la traversée de la route
- La circulation sera alternée manuellement et le stationnement interdit à tous véhicules les jours suivants, pendant la durée des travaux. Seuls les riverains et les véhicules de secours seront autorisés à circuler et stationner sur la voie précitée.
- Les travaux seront réalisés à compter du 4 septembre 2023 pour une durée en jours calendaires de 30 jours

ARTICLE N° 2 –

- L'entreprise SOBECA prendra toutes dispositions pour mettre en place la signalisation réglementaire de restriction conformément à l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

ARTICLE N°3 –

- Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par :
- AFFICHAGE AUX EXTREMITES DES SECTIONS RÉGLEMENTÉES
- Apposition de panneaux et matériels de signalisation réglementaires.

ARTICLE N°4 –

- Madame La Secrétaire de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté

Fait à Damvix, le jeudi 31 août 2023

Le Maire,


Gilles BOUTEILLER



Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

Gestionnaires des réseaux routiers

802353466



N° 14023*01

Le demandeur

Particulier service public maître d'oeuvre ou conducteur d'opération entreprise

Nom : PAULEAU Prénom : Corinne
Dénomination : SOBECA Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : TSA 70011 - CHEZ SOGELINK
Code postal 69134 Localité : DARDILLY CEDEX Pays : France
Téléphone 0272199981 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : sobeca-chantonnay1-d@demat.sogelink.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : ENEDIS Prénom : Arnaud BAZILE
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : BP 57
arnaud.bazile@enedis.fr
Code postal 85000 Localité : LA ROCHE SUR YON Pays : FRANCE
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : c.pauleau@sobeca.fr

Arvis favorable
pour réalisation des travaux
31/08/2023



Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : le bois de la rochelle
Code postal 85420 Localité : DAMVIX
Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) :
Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux (1) N° de chantier délivré par la Collectivité :
Pose de clôtures Pose de portail (portillon) Plantations
À l'alignement oui non oui non oui non
En retrait de l'alignement mètres mètres mètres
Dépôt ou Stationnement (2) Saillie ou Surplomb (2) Aménagement d'accès (2) Ouvrages divers (1)
Station service Renouvellement Création
Autres
Date prévue de début d'application 04092023 Durée d'application (en jours calendaires) : 30

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

(1) Compléter le cadre ouvrages divers (2) compléter le cadre correspondant

(3) N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole